

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2017

PRÉSENTS : Mmes Dominique GADOU, Christine NÉMOZ, Danielle FAVIER, Gésabelle GIROUD, Catherine TEILLON, Monique PERRIOL, Isabelle COURTIAL, MM. Jean BELANTAN, Maurice BELANTAN, Jean-Marc GUILLET, André CHABERT, Gérard CHABOUD-GRILÉ, Aimé VUAILLAT.

ABSENTS excusés : M. Damien RIGOLLET pouvoir à Madame Dominique GADOU.
M. Bernard PIÉGAY pouvoir à Monsieur Maurice BELANTAN.
M. Guillaume ARRU-GALLART pouvoir à Monsieur Jean BELANTAN.
Mme Martine MÉRAUD pouvoir à Madame Christine NEMOZ.
M. Gérald REVEYRAND pouvoir à Madame Catherine TEILLON.

Secrétaire de séance : Madame Christine NEMOZ.

Un projet d'aménagement de l'Espace Culturel Condorcet est présenté au Conseil Municipal par Monsieur BELRHALI architecte. Il comporte, la création de préaux, l'agrandissement de la tisanerie et de la cantine. Le projet sera affiné. Il est demandé à l'architecte de chiffrer également un projet d'agrandissement en prenant les locaux de la Médiathèque et un autre projet d'une construction complète de locaux neufs pour la cantine sur le tènement. Une réunion publique sera organisée fin juin pour présenter ce projet officiellement aux parents, enseignants et toute personne intéressée.

CHAUFFAGE DE LA DIAMANTELE

Des devis ont été demandés :

pour un système air-eau avec chauffage et climatisation, il faut compter 60 à 70 000 € H. T.
pour un chauffage à granules il faut compter environ 85 000 € H.T.

+ installation de la climatisation 25 000 € H. T.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la nécessité de conserver la climatisation. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, se prononce pour la suppression de la climatisation dans le choix d'un chauffage à granules.

Il est proposé aux personnes intéressées de visiter le 24 mai 2017 à Torchefelon une salle qui est chauffée par un système à granules. La visite pourrait se poursuivre également à l'école, pour l'installation en ordinateurs selon le programme de l'éducation nationale.

URBANISME

Monsieur André CHABERT présente au conseil municipal les dossiers suivants :

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- ✚ Monsieur Henri HUMBERT : agrandissement et abri de voiture, rue du stade,
- ✚ Monsieur Jean-Baptiste GAGNEUX : modification de façades, chemin du poirier royal,
- ✚ Monsieur Mohamed CHERIGUI : construction d'un abri de jardin, chemin de la dame des bois,
- ✚ Monsieur Carl CIMINO : construction d'une piscine, rue des vieux métiers,
- ✚ Monsieur David NGUYEN : construction d'une piscine, rue des diamantaires.

PERMIS DE CONSTRUIRE

- ✚ VALOR IMMO : agrandissement de trois logements, route de Morestel.

CERTIFICATS D'URBANISME

- ✚ Monsieur Emmanuel REYNIER : constructibilité, rue du gilin,
- ✚ Monsieur Jérémie BONIEL : constructibilité, route des Alpes,
- ✚ Monsieur Maurice GAGNIEUX : constructibilité, mollard de coyne,

TRAVAUX RUE DE LA SELLERIE

Le mur qui a été construit le long de la maison PAULOZ doit être crépi : deux devis sont proposés :

ETS BURFIN FRERES : 11 111,06 € TTC

SOCIETE ISIK : 7 265,50 € TTC

Le conseil municipal donne son accord pour la Société ISIK.

Le mur de la grange CHOLAT doit également être crépis :

ETS BURFIN FRERES : 1 116 € TTC

Accord du conseil municipal.

Il convient de rédiger plusieurs conventions avec divers riverains pour les travaux de cette rue :

- ✚ Madame et Monsieur FINNE : pour 4 m² de terrain,
- ✚ Monsieur JORAND : pour 1,5 m² de terrain,
- ✚ Monsieur Jean PAULOZ : pour le réseau d'eaux usées et la création du réseau d'eaux pluviales,
- ✚ Monsieur BARRANCO : pour le réseau d'eaux usées et le réseau d'eaux pluviales rue du moulin,
- ✚ Madame et Monsieur NEMOZ : droit d'eau,
- ✚ Madame DEVAUX-CHARBONNEL : devant de portail.

Afin de limiter les frais, ces conventions ne seront pas faites par actes notariés, elles seront déposées au service des hypothèques.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET NAP

Madame Catherine TEILLON donne lecture du règlement intérieur de la restauration scolaire et des NAP qui sera en vigueur à partir du 01/09/2017.

Accord du Conseil municipal.

La commune reste en attente des décisions gouvernementales à propos des NAP quant à leur suppression ou poursuite.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES MARAIS

La commune de VEZERONCE-CURTIN située dans le périmètre du Syndicat Intercommunal des Marais de Morestel doit se prononcer sur la notification des statuts de ce Syndicat.

Le Syndicat Intercommunal des Marais de Morestel a été créé en 1946. Depuis de nombreuses évolutions législatives et réglementaires sont intervenues le Comité Syndical souhaite créer ses statuts en application de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La création du Syndicat Intercommunal des Marais de Morestel (SIMM) fait suite à l'important programme de travaux de dessèchement de marais mené par le Département de l'Isère de 1941 à 1944, qui s'est traduit par la construction d'un vaste réseau de canaux et fossés permettant le drainage des terres pour leur mise en valeur agricole. L'objet du Syndicat des Marais est demeuré inchangé depuis son origine, « Article 2 de l'arrêté du 31/01/1946, Objet du syndicat : assurer l'entretien des canaux ». Toutefois ces quinze dernières années ont été marquées par des bouleversements majeurs ayant des répercussions sur les marais :

- Complexification de la réglementation sur l'eau...
- Prise en compte des enjeux environnementaux...

Au-delà d'un simple entretien de fossés, la réglementation impose aujourd'hui d'assurer une gestion globale de l'écoulement des eaux et une valorisation du patrimoine écologique. Il est donc nécessaire d'adapter les compétences du Syndicat à ces nouvelles exigences environnementales et pour cela le Syndicat a élaboré des statuts par délibération en date du 21 février 2017 qui sont joints à ce compte-rendu. Le Conseil municipal doit se prononcer sur ces statuts. Accord du Conseil municipal.

ENVIRONNEMENT

La commission environnement présente plusieurs projets pour habiller le mur devant la propriété PAULOZ. (Dessins joints). Selon le projet, il faut compter de 10 000 € à 25 000 €. La commission travaillera encore sur le projet pour apporter d'autres choix.

DIVERS

- Le Conseil municipal enfant aura sa réunion plénière le 22 juin 2017 à 18 h. Le Conseil municipal enfant fera l'objet d'une parution dans le journal du SICTOM pour son travail sur le tri des déchets.
- Prochaine réunion le 15 juin 2017.